



Zurich Simon, Levrat Marie

Pour une caisse publique fribourgeoise

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 24.01.25

Transmission au CE : *24.01.25

Dépôt

Le Conseil d'Etat est chargé d'élaborer les bases légales nécessaires pour instaurer une caisse publique d'assurance-maladie sur le modèle développé par le Canton de Genève

Développement

Les assuré-e-s fribourgeois-e-s font face, depuis de nombreuses années, à une hausse massive des coûts de la santé. Cette explosion réduit d'autant le pouvoir d'achat des Fribourgeoises et des Fribourgeois et pénalise également l'économie cantonale.

Dans ce contexte qui touche de nombreux cantons, le Conseil d'Etat genevois a élaboré un projet de caisse publique cantonale permettant d'améliorer l'efficacité du système de santé, avec l'objectif de baisser de 20 % la prime moyenne cantonale sans réduction de la qualité des soins.

S'inspirant du projet genevois, la présente motion charge le Conseil d'Etat fribourgeois d'élaborer les bases légales nécessaires pour une caisse publique d'assurance-maladie, notamment :

- > la création d'une société d'assurance mutuelle à but non lucratif visant à prendre en charge les frais de santé de ses assuré-e-s dans le cadre légal existant et sur le seul segment des prestations de l'assurance obligatoire (à l'exclusion des assurances complémentaires) ;
- > le couplage avec un réseau de soins intégrés, comme le font actuellement des assureurs privés dans différentes régions suisses, afin de permettre notamment :
 - > davantage d'efficacité dans le système de santé en proposant des solutions aux offres excessives et inutiles ;
 - > le financement du réseau par des fonds publics de prestations hors LAMal comme la coordination et les actes de prévention et de promotion de la santé ;
 - > un système de rémunération globale des organisations et professionnel-le-s de la santé membres, sans rémunération incitant à une surenchère des actes médicaux.
- > une baisse de 20 % de la prime moyenne cantonale grâce à ces mesures.

En 2010, en réponse au postulat Mauron/Rey [P2067.10](#) accepté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat avait annoncé vouloir « vérifier s'il existe des solutions qui permettent de supprimer, voire d'atténuer suffisamment les inconvénients du système actuel, sans le changer fondamentalement ». Dans l'intervalle, force est de constater qu'aucune mesure n'a été adoptée, au niveau cantonal ou fédéral, pour soulager efficacement et durablement les assuré-e-s et que les « inconvénients » relevés par le Conseil d'Etat existent aujourd'hui encore pour la plupart. Il est donc nécessaire d'avancer avec des solutions innovantes. Le dernier sondage sur la question montre d'ailleurs un large soutien de la population, avec 68 % d'avis positifs en Suisse romande et 58 % en Suisse alémanique, à une caisse unique cantonale ou fédérale¹.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ <https://www.letemps.ch/suisse/sondage-elections-federales-les-suissees-disent-oui-a-la-caisse-maladie-unique-et-aux-primas-au-revenu#:~:text=Le%20Temps%20publie%20un%20sondage,ne%20pourront%20plus%20la%20payer.>